



CONTRAT METROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ENTRE

L'État, représenté par M. Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône

et

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par Mme Martine Vassal, sa présidente

PREAMBULE

La Métropole Aix-Marseille-Provence et l'État partagent la volonté commune de construire un projet pour le territoire métropolitain centré sur les trois axes que sont la transition écologique, l'attractivité du territoire et la cohésion sociale et territoriale.

Lors de son déplacement à Marseille du 2 septembre, le Président de la République a déterminé les grands axes d'un plan d'action en faveur de l'agglomération marseillaise intitulé "Marseille en grand".

Le Plan France Relance et ses outils sont mobilisés au bénéfice du territoire métropolitain. Plusieurs projets structurants, tant publics que privés, en faveur de l'emploi et des entreprises locales, sont d'ores et déjà soutenus par l'État.

L'État et la Métropole conviennent de poursuivre un dialogue avec les communes et l'ensemble des forces vives locales en vue de construire un projet de territoire sur le moyen et long terme. Ce **Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique (CMRTE)**, outil de visibilité des politiques publiques, aura une durée de 5 ans (2022-2026).

1. STRATEGIE DU TERRITOIRE

Créée le 1er janvier 2016 par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la Métropole Aix-Marseille-Provence regroupe 92 communes (dont une dans le Var et une autre du département de Vaucluse) et 1,8 million d'habitants, soit 91,5% de la population des Bouches-du-Rhône. Elle recouvre 62,4 % de la superficie du département, constituant la plus vaste métropole française (3 150 km² soit six fois le Grand Lyon et quatre fois le Grand Paris).

De par sa vocation de métropole euro-méditerranéenne ouverte sur le monde, au cœur d'importants flux d'échanges portuaires et touristiques, Aix-Marseille-Provence est une métropole à enjeux nationaux. Elle a été particulièrement ébranlée par la crise de la COVID-19, tout comme celle d'autres régions et métropoles de l'OCDE dotées de grands ports ou celles dont l'économie est fortement dépendante du tourisme. Alors que la croissance économique repart dans le monde et en France, les impacts multifactoriels de la crise sont venus révéler et amplifier certains défis structurels auxquels la Métropole fait face depuis plusieurs décennies et freiner une dynamique d'amélioration engagée ces dernières années.

A. Un diagnostic du territoire d'Aix-Marseille-Provence en forme de paradoxes

1. Une métropole riche de la diversité de ses habitants, mais confrontée à de fortes inégalités : Charnière entre Europe et Afrique, forte de 1,8 million d'habitants, Aix-Marseille-Provence figure au rang des grandes métropoles du continent, mais les inégalités y sont très marquées : 18 % de la population se situe sous le seuil de pauvreté et les inégalités sont également fortes entre les territoires. L'habitat cristallise la question de la pauvreté : l'offre de logements est insuffisante, 60.000 logements sont potentiellement dégradés ou indignes (dont 40 000 à Marseille) et on dénombre 8500 copropriétés très dégradées.
2. Une nature spectaculaire, qui doit être mieux protégée : 56% d'espaces naturels (dont les grands massifs des Calanques, de la Sainte-Victoire, de la Sainte Baume, etc.), 21% d'espaces agricoles, 255 km de littoral... Cette nature spectaculaire est confrontée aux enjeux d'urbanisation, de développement économique et industriel, de transports, de production d'énergie ou de logement. Ainsi le territoire métropolitain est le 3^e territoire le plus concerné par le risque d'incendie et, au

rythme de l'artificialisation constatée durant la décennie 1990, les territoires agricoles pourraient disparaître d'ici deux générations.

3. Un cadre de vie diversifié, mais une attractivité résidentielle en dessous de son potentiel : malgré ses attraits, le solde migratoire de la Métropole reste durablement négatif (- 4.000 habitants/an). La relative saturation de la frange littorale, la perte d'attractivité des centres-villes combinée à une mobilité dégradée (le taux d'utilisation des transports en commun s'élève à 15,5%), un coût des logements élevé et un faible marché de l'emploi sont les principales causes de cette faible attractivité.
4. D'importantes ressources naturelles, mais insuffisamment valorisées : Malgré l'importance des ressources naturelles et les compétences d'ingénierie et d'innovation disponibles, le potentiel de production d'énergies renouvelables est insuffisamment exploité et la Métropole accuse un manque d'autonomie productive et énergétique (elle importe 93% de son énergie tandis que 90% de la production locale est exportée). Par ailleurs, seuls 10% de la production agricole est consommée localement.
5. Une dynamique économique qui crée 6.000 emplois par an, mais dont l'effet sur le chômage reste à amplifier : Hors période de crise, l'économie métropolitaine crée en moyenne 6.000 emplois par an, traduisant le développement des secteurs d'excellence du territoire mais également celui de l'économie résidentielle. Cette dynamique économique pourtant diversifiée s'avère en revanche insuffisante pour réduire significativement le chômage. De plus, le taux d'emploi est faible (59,8%), ainsi que le ratio d'emplois (400 pour 1000 habitants).
6. Une terre d'innovation mais qui n'en maximise pas assez les retombées économiques : Les importantes capacités de recherche et d'innovation n'ont pas encore produit tout leur potentiel de création de filières et d'emplois. Ainsi, Aix-Marseille-Provence compte moins d'ingénieurs que dans les autres métropoles et le taux de qualification y est faible (1 adulte sur 5 n'a aucun diplôme, le ratio d'étudiants est plus de deux fois inférieur à la moyenne des 20 métropoles françaises comparables, le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 10 points inférieur à la moyenne des métropoles).
7. Une grande ouverture sur le monde, mais un positionnement international qui doit s'affirmer : La Métropole dispose de tous les atouts pour asseoir son statut de métropole internationale. Aux portes de la Méditerranée, 2^{ème} Métropole la plus peuplée et plus vaste de France, elle dispose d'importants hubs : 1^{er} port, 6^e aéroport, 12 câbles optiques sous-marins et des « data centers », des organismes euroméditerranéens et la 1^{ère} place diplomatique après Paris... Mais elle n'a pas encore su pleinement se positionner comme le grand hub entre Europe, Méditerranée et Afrique. Il lui reste notamment à conforter son positionnement et son offre de services aux organisations internationales et aux sièges d'entreprises pour la zone Europe-Afrique.

Même si certains paradoxes la fragilisent, **Aix-Marseille-Provence est une métropole vaste et diversifiée dont la situation géostratégique et les filières sont autant d'atouts pour rebondir. Elle est une chance pour la France.**

B. Un projet stratégique dédié à la relance et au renouveau

Compte-tenu des impacts transversaux de la crise de la COVID-19, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait le choix, dès juillet 2020, de revisiter son projet métropolitain¹.

La délibération-cadre AMP2R (« *Aix-Marseille-Provence Relance et Renouveau* ») a posé les principes d'une stratégie de sortie de crise et précisé les modalités de dialogue avec l'Etat et ses partenaires institutionnels. Le 18 février 2021, la délibération « *Vers un contrat métropolitain 2021-2027 pour la relance et le renouveau de la Métropole Aix-Marseille-Provence* » est venue confirmer l'ambition de la Métropole AMP en vue de la relance et mis en avant près de 200 projets d'investissement ; cette délibération a ainsi préfiguré le présent CMRTE.

Avec la « résilience » comme nouvelle ligne de conduite, ce tournant stratégique et institutionnel n'est pas une réponse conjoncturelle : il engage pleinement toute l'action métropolitaine et réinterroge l'ensemble de ses stratégies sectorielles (Plan Climat Air Énergie Métropolitain, Plan de Mobilités, SCOT, Plan de Paysage, nouvel Agenda économique, etc.). Il s'inscrit également dans la nouvelle étape institutionnelle qui s'ouvre avec l'adoption de la loi « 3DS »², qui va conduire à la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance s'appuyant pleinement sur les compétences stratégiques et permettant aux communes d'assurer les compétences de proximité.

Confortée par les éclairages internationaux du récent rapport de l'OCDE « *Pour la relance post-COVID-19 & la résilience de la métropole Aix-Marseille-Provence : Une perspective internationale* » publié le 3 mai 2021, la Métropole **Aix-Marseille-Provence** propose à l'Etat et ses partenaires de contractualiser autour d'une stratégie de relance et de résilience claire, visant à prioriser les moyens et les efforts autour de chantiers transformateurs et transversaux prioritaires.

Le chantier des mobilités – Pour un investissement massif dans les transports collectifs et la mobilité décarbonée

Indispensable pour bâtir un territoire résilient, la construction d'un réseau de transport collectif fiable, performant et durable s'impose comme une des premières priorités de la Métropole **Aix-Marseille-Provence**. Elle conditionne le succès des autres ambitions de la Métropole, d'où la forte sollicitation de cofinancements. Le Plan de Mobilités (PDM) approuvé en décembre 2021 se donne des objectifs forts à horizon 2030 : l'augmentation de 50 % l'usage des TC urbains et le doublement de l'usage des transports collectifs « métropolitains ; la réduction à 15 % des déplacements en voiture contre 54 % en 2017 ; l'augmentation de 5% de la part modale du vélo ; ou encore,

¹Métropole AMP, Ambition 2040 : 12 engagements pour une Métropole à vivre, juin 2018

²Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

l'augmentation à 10% du parc de voitures électriques ou hybrides à 10%. Ces objectifs devront se traduire nettement dans les choix partenariaux. L'accompagnement financier de l'Etat dans le cadre du plan « Marseille en grand » permettra d'accélérer et d'amplifier la réalisation de ce chantier.

Le chantier de la relance économique – Pour un soutien aux secteurs économiques durement touchés et l'investissement sur les filières économiques durables

L'urgence impose à la Métropole **Aix-Marseille-Provence** d'accompagner vigoureusement les activités fortement impactées par la situation sanitaire (activités commerciales, culturelles et sportives ; tourisme et restauration ; BTP ; etc.) avec un soutien à l'activité économique (loyers, travaux, trésorerie...) et à la consommation locale et durable des ménages. Au-delà de ces mesures d'urgence, il s'agit pour **Aix-Marseille-Provence** de miser et d'investir sur des filières économiques privilégiant la santé, la qualité de vie, les activités « bas carbone » et les emplois non délocalisables. Enfin, elle entend miser sur le développement de l'économie sociale et solidaire et des activités innovantes et créatives, génératrice d'une richesse locale « vertueuse ». La vivacité de l'enseignement supérieur, de la recherche locale, de l'innovation et des filières du numérique sera exploitée dans ce même objectif.

Enfin, la Métropole entend relancer avec ses partenaires une démarche visant à accroître l'attractivité du territoire. Elle mettra pour cela sur la constante amélioration de son offre dans ses filières d'excellence en élargissant son action pour se mettre en capacité d'attirer des porteurs de projets dans des champs aussi divers que l'enseignement supérieur, les organisations internationales à vocation euro-africaine, les investisseurs privés, les grands événements ou la culture.

Le chantier de l'économie productive – Pour un « Pacte de relocalisation » des activités productives

Pour accroître l'autonomie productive nationale et mettre un terme aux nombreuses délocalisations de ces dernières décennies, la Métropole **Aix-Marseille-Provence** favorisera la relocalisation des industries ainsi que des entreprises produisant de l'énergie sur son territoire ou innovant dans ce domaine. La présence du Grand Port Maritime de Marseille-Fos, de l'aéroport Marseille Provence, des grandes infrastructures (notamment les trois gares TGV et la perspective de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur), d'Euroméditerranée et de grands donneurs d'ordre, donne un avantage compétitif et différenciant dont peuvent se saisir la Métropole et ses partenaires. Pour réussir ce chantier, **Aix-Marseille-Provence** s'attachera à accompagner la mutation industrielle des secteurs en reconversion et développer fortement l'économie circulaire dans une optique « bas carbone ». Il s'agit également de bâtir une offre foncière économique adaptée et connectée aux bassins de vie, à haute qualité environnementale et privilégiant le « clé en main », en ville ou dans des zones d'activités requalifiées.

Le chantier de l'inclusion – Pour retisser le lien social, résorber les fractures (sociales, territoriales, numériques) et agir par l'éducation et l'insertion pour donner à chacun sa chance

Aix-Marseille-Provence entend bâtir une « Métropole des possibles », inclusive et porteuse de perspective, en particulier pour les populations les plus fragiles. Ce chantier en faveur de l'équité sociale et économique passe par la mise en œuvre de multiples dispositifs tels que le déploiement d'un « hub métropolitain » d'accompagnement à l'emploi, des efforts démultipliés pour toute la chaîne éducative ou des actions issues de la stratégie de lutte contre l'habitat indigne. **Aix-Marseille-Provence** entend également revisiter la politique de la ville en faisant du nouveau « Contrat de ville », l'occasion d'un décloisonnement et d'une visite des modes de faire. L'action se poursuit également dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui concerne 21 quartiers prioritaires de la Métropole, avec une action forte et structurante soutenue par l'Etat sur le bâti, les équipements et les espaces publics de ces quartiers. La cohésion sociale devra être une préoccupation des politiques d'aménagement et d'urbanisme dans la construction même de la ville.

Le chantier de l'urbanisme – Pour des projets urbains transformateurs, porteurs d'un urbanisme des courtes distances et économe en ressources

Par des efforts coordonnés dans la mise en œuvre de leurs compétences, Métropole et communes entendent préserver et développer leurs centralités, dont les commerces et services de proximité ont subi de plein fouet le contrecoup de la crise. Les documents de planification (SCOT, PLUi) permettront de développer une offre équilibrée de logements et de bureaux, des projets urbains intégrés (accessibilité, habitat rénové...) et des espaces et équipements partagés : espaces publics, accès à la nature, vie collective, sécurité, culture et sport pour tous, etc. Un ambitieux plan de rénovation énergétique du bâti public et privé et une gestion urbaine adaptée (sécurité, propreté, ...) doivent être menés au service de la qualité de vie des habitants. Le projet de Plan Partenarial d'Aménagement (PPA) pour le centre-ville de Marseille, dans la continuité du plan « Marseille change », sera exemplaire en la matière. D'autres espaces prioritaires seront fortement investis par des projets intégrés de grande envergure, à l'image de l'étang de Berre, des quartiers dégradés, de la façade maritime nord (Marseille) d'Euroméditerranée, de la vallée de l'Huveaune, autour des grandes infrastructures de transport.

Le chantier climatique – Pour une autonomie énergétique et alimentaire, valorisant les circuits courts :

Les ambitions de la Métropole **Aix-Marseille-Provence** en matière d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sont élevées et s'accordent pleinement avec les objectifs nationaux et régionaux. Le Plan Climat Air Energie approuvé en décembre 2021 poursuit le triple objectif :

- D'inventer une Métropole neutre en carbone à l'horizon 2050 ;
- De réduire de 50% les consommations énergétiques de l'ensemble des secteurs ;
- Et de tendre vers une couverture à 100% des besoins de consommation énergétique par des énergies renouvelables.

En matière de production d'énergie, les projets visant à diversifier le mix énergétique sont nombreux et se déclinent dans le solaire photovoltaïque, l'éolien flottant, les réseaux de chaleur, la thalassothermie et la méthanisation. Elle mise fortement sur la filière hydrogène. Mais la Métropole cherche également à diminuer les dépenses énergétiques des habitants, lutter contre la précarité énergétique en offrant une solution moins dépendante des énergies fossiles, et améliorer la qualité de l'air du quartier ciblé. La Métropole entend par ailleurs conforter le Projet alimentaire territorial (PAT) pour valoriser la production locale (particuliers, restauration scolaire, grandes et moyennes surfaces...), et consolider le débouché prioritaire de nos productions en développant les circuits courts et les liens entre producteurs, distributeurs et consommateurs.

Le chantier du cadre de vie naturel et urbain – Pour une protection stricte et une valorisation des espaces agricoles et naturels même en ville

Consciente de la richesse et de la diversité de son environnement, et de la demande de nature de plus en plus forte des habitants au sortir de la crise, la Métropole entend protéger et valoriser ses espaces maritimes et littoraux, ses espaces naturels, agricoles et forestiers, ses zones humides et ses cours d'eau. Au-delà de la nécessaire préservation des grands espaces, il s'agit également de porter un regard particulier sur l'urbain, en vue du développement d'espaces de nature et de respiration en ville. En application de l'objectif de « zéro artificialisation nette » des sols, la Métropole entend favoriser une densification urbaine raisonnée, le développement d'une agriculture urbaine et d'actions de désimperméabilisation ou de renaturation des sols. La Métropole poursuit également ses grands chantiers d'aménagement durable en faveur de la nature en ville ou de la gestion de l'eau dans les opérations. Elle a par ailleurs identifié des territoires à forts enjeux environnementaux comme l'étang de Berre ou la vallée de l'Huveaune sur lequel le CPER et la relance pourraient être l'occasion de co-construire un projet global avec l'État, la Région et l'ensemble des acteurs concernés.

2. OBJECTIFS DU CONTRAT METROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

2.1 – Un contrat cadre

Le Contrat métropolitain de relance et de transition énergétique (CMRTE) est fondamentalement un outil de simplification des politiques publiques. Il vise à formaliser un partenariat de long terme entre l'État et la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il accompagnera, sur une durée de 5 ans (2022-2026) la concrétisation du projet de ce territoire.

Compte tenu de sa durée, l'État et la Métropole s'accordent sur un principe d'ajustement continu du CMRTE, a minima annuel, afin de mieux accompagner les problématiques et enjeux du territoire et d'intégrer tout projet nouveau.

Le Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique a pour vocation d'intégrer au sein d'un même contrat les différents dispositifs et politiques partenariales de l'État :

- Le protocole entre la présidente de la Métropole et le préfet signé le 14 décembre 2021 en présence de Monsieur le Premier ministre concernant le volet mobilité du plan Marseille en grand ;
- 18 contrats de ville signés le 7 janvier 2016 ;
- 5 conventions concernant le dispositif Petites villes de demain (Port Saint Louis du Rhône, Berre l'Étang, Trets, Sénas et Lambesc/la Roque-d'Anthéron) ;
- Le Pacte de territoire de Gardanne/Meyreuil signé le 22 décembre 2020 qui vise à mettre en oeuvre un projet de territoire qui fera émerger des projets économiques à même de compenser la perte d'activité liée à la fermeture de la centrale à charbon ;
- Le Projet partenarial d'aménagement (PPA) pour le centre-ville de Marseille, en faveur de la revitalisation du centre-ville et de la lutte contre l'habitat indigne ;
- L'opération d'intérêt national Euroméditerranée, qui s'affirme comme le vecteur principal du développement de l'attractivité et du rayonnement de la métropole et de la ville de Marseille.

Par ailleurs, l'État et la Métropole sont engagés dans un programme ambitieux de rénovation urbaine en lien avec l'ANRU.

2.2 – Des financements mutualisés

L'État et la Métropole Aix-Marseille-Provence retracent dans le CMRTE les projets d'investissement portés par la Métropole ainsi que les projets des communes qui la composent et qui soutiendront les ambitions du territoire. Ces projets bénéficieront de manière privilégiée du soutien et des concours financiers de l'État et de ses opérateurs.

En effet, la Métropole Aix-Marseille-Provence présente un programme ambitieux d'investissements sur 2022-2026, avec un montant de 4 Mds € investis sur la période. Cela fait de la Métropole l'un des acteurs majeurs de la commande publique et donc de la relance économique sur le territoire.

Au total, ce sont 185 projets (dont 164 pouvant démarrer dans les deux à trois ans), pour un montant total estimé à près de 3,88 Milliards d'euros, que la Métropole propose à l'État et ses partenaires de contractualiser dans le cadre de la Relance. Bien consciente que les financements disponibles ne permettront que difficilement de les financer tous, la Métropole est prête à les prioriser, avec ses partenaires, en fonction des cofinancements possibles.

Par ailleurs, les 92 communes de la Métropole se sont inscrites dans cette stratégie et ont pu bénéficier de financements dans le cadre du plan de relance (DSIL, DSIL rénovation thermique et DETR). Ces financements sont présentés en annexe.

Le CMRTE est accompagné d'une annexe financière précisant les contributions de l'État et des différents partenaires dans la mise en oeuvre des actions qui y sont inscrites. L'État s'attachera, autant que possible, à donner une visibilité pluriannuelle à ses engagements pour des thématiques impliquant un engagement continu ou des opérations prioritaires comportant plusieurs tranches de travaux, dans le respect du principe d'annualité budgétaire.

De nombreux canaux de financement sont portés par l'Etat lui-même, soit par la Région, soit à la fois par la Région et par l'Etat. C'est notamment le cas du Contrat d'avenir doté globalement de plus de 4 Milliards d'euros pour 12 thèmes d'actions. Celui-ci a été signé par le Conseil régional et l'Etat le 5 janvier 2021. La Métropole AMP est éligible non seulement au volet métropolitain (200 millions d'euros pour les 3 métropoles régionales) mais aussi à ces volets thématiques du Contrat d'avenir.

La Métropole et l'Etat s'accordent à signer dès le printemps 2022 une convention d'application du Contrat d'avenir, préparée avec le Conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur, qui fléchera les financements nouveaux Eta/Région du contrat d'avenir vers les projets de la Métropole, dans une déclinaison conforme aux orientations retenues dans le présent CRTE.

L'Etat et la Métropole s'accordent plus globalement sur :

- Une totale association de la Métropole, comme le prévoit la loi, aux choix des opérations du futur CPER/Contrat d'avenir et de la relance, c'est-à-dire une réelle capacité à dédier d'importants moyens nouveaux aux priorités métropolitaines et la prise en compte effective de ses projets ;
- Une pleine articulation des diverses sources de financement potentielles des projets d'AMP : moyens propres de l'Etat via le présent Contrat de relance et de transition écologique, convention d'application du Contrat de plan Etat-Région, dispositifs de France Relance, fonds européens (notamment le fonds « transition juste », REACT-EU et le « Green Deal »), proposition d'intégrer les moyens propres de la Région (nouveau Contrat d'équilibre des territoires) et du Département, mais aussi des acteurs para-publics (Hôpitaux, Grand Port Maritime de Marseille, Aix-Marseille Université, Euroméditerranée,...). Les agences de l'Etat seront également invitées à participer, éventuellement via des conventions spécifiques (Secrétariat général à l'investissement, Agence nationale de cohésion des territoires, Agence régionale de santé, ADEME, Caisse des Dépôts et Consignations, ANAH, ANRU, Agence de l'eau, CEREMA, CSTB, etc.) ;
- Une visibilité sur les crédits nouveaux qui seront réellement réservés à la Métropole, à la hauteur du poids d'AMP dans les défis nationaux et régionaux ;
- Une nécessaire implication des citoyens et des acteurs socio-économiques métropolitains.

3. LE PLAN MARSEILLE EN GRAND

Le plan Marseille en grand constitue un engagement collectif qui s'articule autour de thématiques prioritaires pour le territoire de la Métropole : la mobilité, le logement, l'emploi, la santé et la culture.

3.1 – La mobilité verte au bénéfice de tous

A - Améliorer la mobilité urbaine et désenclaver les quartiers nord

1. Les projets de mobilités prioritaires soutenus par l'État

Le projet de plan de mobilité métropolitain 2020-2030 recense jusqu'à 7 Md€ d'investissements en transports tous modes et tous maîtres d'ouvrages confondus sur la décennie, dont 4,6 Md€ sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Parmi ceux-ci, la Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit de réaliser 3,4 Md€ dans le champ des transports en commun, en faveur du métro, de projets de tramway, de bus à haut niveau de service (BHNS) et de pôles d'échanges multimodaux (PEM).

L'État, qui a décidé de s'engager financièrement de manière exceptionnelle, a identifié dix projets prioritaires dont l'automatisation du métro, la création de 4 lignes de tramway et 5 lignes de BHNS. L'enjeu principal est le désenclavement rapide des quartiers nord de Marseille.

2. L'engagement financier envisagé par l'État et par la Métropole

L'État a tenu ses engagements en inscrivant au projet de loi de finances 2022 la totalité des crédits annoncés par le Président de la République : 1 Md€ d'autorisations d'engagements composées de 256 M€ de subventions et 744 M€ d'avances remboursables.

Ces crédits bénéficieront aux projets de transports structurants identifiés dans l'objectif de désenclaver les quartiers nord et permettre de lier le nord au sud.

Une simplification de la gouvernance de la Métropole à travers la suppression des conseils de territoire, une clarification de la répartition des compétences avec ses communes membres, avec la restitution de certaines compétences de proximité au profit des communes et la révision de ses relations financières avec elles ont été inscrites dans le cadre de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, promulguée le 21 février 2022 et publiée au JO du 22 février 2022.

Dans ce cadre, la Métropole veillera à accélérer l'effort de désenclavement rapide des quartiers nord et la facilitation de la liaison nord/sud, en vue notamment de permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Un Groupement d'intérêt public (GIP) a été installé le 10 février 2022. Dans le cadre de ce partenariat, l'État et la Métropole en liaison avec le Conseil régional, le Conseil départemental, les six communes principalement concernées et les représentants du monde économique et des usagers, veilleront à la bonne affectation des crédits sur les opérations identifiées comme prioritaires.

B - La modernisation des réseaux de transport doit permettre la mise en place d'une zone à faible émission

En corollaire à la politique de développement des transports, il est essentiel de progresser sur la création d'une zone à faible émission (ZFE) à Marseille.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage dans la mise en place d'une ZFE dans le centre-ville élargi de Marseille, sur un périmètre de 19,5 km² abritant 82 % de la population concernée par les dépassements des valeurs limites et 42 établissements scolaires.

La Métropole s'engage sur un calendrier prévisionnel :

- véhicules Crit'Air 5 et non-classés interdits à partir de septembre 2022
- véhicules Crit'air 4 interdits à partir du 1er janvier 2023
- véhicules Crit'Air 3 interdits à partir du 1er janvier 2024.

La Métropole a lancé le 17 janvier 2022 la consultation du public sur le projet de ZFE pour une mise en œuvre de la première étape. Elle s'engage à lancer la réflexion sur une extension de la ZFE à l'horizon fin 2024 et à renforcer les mesures d'accompagnement.

C - Faire du port fluvio-maritime de Marseille le hub logistique majeur reliant l'axe rhodanien à la Méditerranée

L'État et les collectivités s'engagent à faire du port maritime de Marseille un grand port fluvio-maritime, tête de pont de l'axe Rhône-Saône, ouvert sur la Méditerranée, sur son hinterland européen et sur le monde.

L'État et les collectivités se mobilisent pour accélérer de manière décisive le travail déjà mené depuis plusieurs années avec l'ensemble des acteurs concernés sur la nécessité d'un développement beaucoup plus important de l'hinterland du port de Marseille, du transport fluvial sur cet axe et de sa bonne articulation avec les infrastructures ferroviaires et routières.

Afin de garantir l'équilibre des échanges entre territoires et la recherche de l'intérêt général, le préfet coordonnateur de l'axe Rhône-Saône (d'Arles jusqu'à la Saône), en relation étroite avec le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, responsable de l'ensemble du plan "Marseille en grand », est chargé de faire des propositions au Gouvernement au cours du premier trimestre 2022. Dans ce cadre, il a été demandé au président du directoire du GPMM de conduire une réflexion sur le volet industriel et économique de ce projet.

Il conviendra, dans la perspective de l'ouverture du tunnel de base Lyon-Turin, de veiller à ce que les trafics ferroviaires du GPMM soient d'une qualité et d'une quantité suffisantes face à la concurrence des ports italiens. Par ailleurs, une réflexion est actuellement menée sur le calendrier de mise en consultation de la réalisation des infrastructures ferroviaires nouvelles au sud-est de Lyon (CFAL Sud)

D - Créer la Ligne Nouvelle Provence-Alpes-Côtes d'Azur (LNPCA)

1. Enjeux pour le territoire régional et ses habitants

La ligne ferroviaire entre Marseille et Nice dessert quatre millions de Provençaux et d'Azuréens vivant dans les trois métropoles littorales. Or, la ligne unique entre Marseille et Vintimille a été construite en 1860 quand la région comptait 3 fois moins d'habitants qu'aujourd'hui.

Le projet de la Ligne Nouvelle Provence Côte-d'Azur (LNPCA) permettra de renforcer le report modal depuis les modes de transport routier, favorisant ainsi l'atteinte des objectifs posés en matière de décarbonation des transports et la réduction de la pollution atmosphérique au niveau local.

2. Financement de la LNPCA

L'État et les collectivités s'engagent, dans un protocole d'intention, à financer à parité les deux premières phases du projet (3,45 Md€). Le plan de financement a été élaboré avec une perspective de contribution de l'Union Européenne à hauteur de 20%.

Le Conseil régional, en tant que chef de file du groupe de travail financement LNPCA, a initié un travail d'identification du panier de ressources fiscales mobilisables.

L'État s'engage à :

- lancer l'enquête publique relative aux deux premières phases de la LNPCA avant le fin du mois de janvier 2022,
- arbitrer le scénario relatif aux ressources,
- organiser les consultations des instances nationales en vue de signer et publier l'ordonnance requise au premier semestre 2022.

L'ordonnance de création d'un établissement public local *ad hoc* sera publiée au premier semestre 2022.

3.2 – Une action plus résolue dans le domaine du logement

Le territoire de la Métropole mérite une ambition forte en matière de logement, de rénovation urbaine, d'habitat insalubre et de traitement des copropriétés privées dégradées.

L'État et les collectivités territoriales réaffirment l'ambition d'une politique forte de rééquilibrage en termes de production de logement, de logement social, de rénovation urbaine pour les quartiers les plus fragiles ainsi que de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.

La condition nécessaire à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de renouvellement urbain est un effort soutenu et dans la durée de construction de logements sociaux, dans des proportions plus fortes que celui constaté aujourd'hui.

1. Finaliser l'élaboration du Plan local de l'habitat (PLH) et augmenter très fortement le volume de nouveaux Logements Locatifs Sociaux (LLS)

L'élaboration et la finalisation d'un Plan local de l'habitat (PLH) métropolitain ambitieux constitue un impératif absolu compte tenu des besoins ne trouvant encore pas de réponse adaptée.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à finaliser le Plan local de l'habitat avant la fin de l'année 2022 et le mettre en œuvre, en favorisant autant que possible la réalisation de nouveaux LLS nombreux et adaptés sur la ville de Marseille.

2. Accélérer la définition et la mise en œuvre des conventionnements NPNRU

400 millions d'euros de concours financiers de l'ANRU sont d'ores et déjà acquis, dont 300 M€ pour la ville de Marseille, auxquels viendront s'ajouter des financements sur d'autres quartiers susceptibles de porter la contribution totale à 600 M€, pour lesquels les projets devront être présentés aux partenaires nationaux d'ici la fin du 1er trimestre 2022.

L'État s'engage à soutenir les demandes de participations financières exceptionnelles de l'ANRU.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à présenter et valider auprès des partenaires nationaux de l'ANRU les projets de convention NPNRU, procéder à l'entrée en phase opérationnelle des opérations déjà validées.

3. Accélérer la feuille de route du Projet partenarial d'aménagement (PPA) et de rénovation du centre-ville de Marseille

Le PPA, signé le 15 juillet 2019, prévoit, sur un périmètre de 1000 hectares pour une durée de 15 ans, la mise en œuvre de politiques publiques coordonnées avec l'ensemble des opérateurs publics et privés, ainsi que la réalisation d'actions et opérations ciblées inscrites dans les 12 chantiers prioritaires avec un objectif de traitement de 10.000 logements. Parmi ces chantiers, deux nouveaux outils ont depuis été mis en place, la Grande Opération d'Urbanisme et la Société Publique locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLAIN).

Il convient désormais d'accélérer le calendrier des actions et études préalables pour passer à la phase opérationnelle, avant la fin du premier semestre 2022, de traitements des quatre premiers îlots dégradés qui seront réalisés par la SPLAIN. L'État et l'EPA Euroméditerranée finaliseront avant la fin du premier trimestre 2022 les données financières et juridiques pour lancer la phase opérationnelle de l'îlot démonstrateur Hoche-Versailles.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à accélérer les chantiers prioritaires de la feuille de route du PPA, concéder les opérations des trois îlots prioritaires à la SPLAIN, renforcer les actions foncières, l'engagement des procédures de DUP sur les immeubles les plus dégradés et rechercher l'articulation avec la gestion des polices de l'habitat avec la ville, promouvoir la réalisation de nouveaux LLS nombreux et adaptés, favoriser l'émergence de "logement relais", utiliser pleinement l'outil du contingent de la Métropole.

4. Renforcer l'intervention dans le cadre de copropriétés dégradées

Les copropriétés privées très dégradées sont nombreuses à Marseille (12 500 logements concernés). Au sein des quartiers qui ont bénéficié depuis de nombreuses années de l'action du programme national de rénovation urbaine, ces copropriétés privées constituent souvent des îlots dégradés.

La Métropole et l'État décident de poursuivre une stratégie d'intervention identifiées sur ces copropriétés.

L'État s'engage à :

- Soutenir les interventions dans les copropriétés dans le cadre de l'élaboration d'un volet opérationnel de l'accord partenarial ;
- Rechercher la poursuite de sa participation financière exceptionnelle à travers celles de ses agences notamment sur le financement des travaux d'urgence à 100 % HT.
- Rechercher et mettre en place des partenariats pour permettre le pré-financement des aides.
- Faciliter l'intervention de la Caisse des dépôts pour le portage de logements,
- Mettre en place une équipe dédiée commune à l'État, la Ville et la Métropole chargée d'animer l'accord partenarial et de s'assurer de sa mise en œuvre opérationnelle.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à valider le volet opérationnel de l'accord partenarial et le transformer en opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD), à prioriser les actions en programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR) ou programme de renouvellement urbain d'intérêt national (PRIN) nécessaires à la réussite des plans de sauvegarde et à prioriser les dispositifs visant le traitement de ces copropriétés privées dégradées.

3.3 – L'emploi et la jeunesse

L'émancipation économique par l'emploi par la formation et l'apprentissage réclame un soutien public et privé accru aux jeunes entrepreneurs. Dans cette optique, l'Etat initie deux dispositifs nouveaux concourant à faire de Marseille un *hub* entrepreneurial avec l'appui des collectivités, des associations locales, des clubs d'entreprises et du secteur bancaire :

- Les carrefours de l'entrepreneuriat, lieux physiques d'orientation et d'accueil des jeunes créateurs d'entreprises,
- Le capital "jeunes créateurs", destiné à financer l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et la création de leurs entreprises.

1. Créer quatre carrefours de l'entrepreneuriat à Marseille (6,2 M€)

L'État s'engage à financer, à hauteur de 80% des coûts, l'installation de quatre carrefours de l'entrepreneuriat en tant que lieux physiques ayant vocation à proposer une offre couvrant *a minima* les enjeux suivants :

- Repérer, informer et orienter le public jeune susceptible d'être intéressé par la création d'entreprises,
- Suivre les jeunes dans la durée pour s'assurer de la pérennité de leur accompagnement,
- Proposer un hébergement physique de l'entreprise avec les services associés,
- Animer la communauté des acteurs et favoriser les coopérations,

Il s'adresse à un public d'environ 8000 jeunes de moins de 30 ans, en particulier ceux sans emploi et/ou résidant des quartiers les plus défavorisés.

2. Mettre à disposition un capital "jeunes créateurs" pour l'accompagnement d'entrepreneurs sélectionnés (8,5 M€)

L'État s'engage à financer un accompagnement individuel de 1000€ pour 2500 jeunes, un accompagnement "accélération" de 6000€ pour 500 jeunes et une prime à la création d'entreprise (dotation en capital) de 3000€ pour 1000 jeunes créateurs d'entreprises.

3. Expérimenter un guichet unique et une plateforme numérique pour les jeunes

L'État s'engage à proposer un guichet unique, qui pourra s'appuyer sur la plate forme "un jeune ; une solution", afin de simplifier les démarches et d'orienter au mieux les jeunes entrepreneurs ou ceux qui, ayant modifié leurs projets, se réorienteraient vers le service public de l'emploi et le salariat.

L'État s'engage à financer les trois dispositifs pour un montant de 14,7 M€.

La métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de Marseille s'engagent à appuyer ces dispositifs et favoriser leur articulation avec ses propres initiatives. Le soutien des autres collectivités (conseil régional, conseil départemental, ville) sera recherché.

3.4 – La santé pour tous

1. L'investissement dans le champ de la santé et du médico-social dans le cadre du Ségur de la Santé

Le Ségur de la Santé porte l'objectif de relancer les investissements en santé et de moderniser nos établissements sanitaires et médico-sociaux, en adaptant l'offre de soins aux évolutions des besoins.

Ainsi sur le territoire de la métropole Aix-Marseille Provence, l'État s'engage, pour les 10 ans qui viennent, à :

- Investir 195 millions d'euros dans des opérations structurantes pour les établissements de santé ;
- Investir 345 millions d'euros pour l'assainissement financier des établissements de santé participant au service public hospitalier.
- Soutenir les opérations structurantes des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

L'État s'engage à soutenir l'investissement du quotidien des établissements de santé à hauteur de 24,7 millions d'euros ainsi qu'à soutenir l'investissement du quotidien des établissements médico-sociaux pour personnes âgées à hauteur de 3,3 millions d'euros.

2. Le plan d'investissement pour l'AP-HM

Un vaste projet d'investissement hospitalier à l'AP-HM prévoit la rénovation de l'hôpital Nord et de l'hôpital de la Timone, la reconstruction d'un bâtiment femmes-enfants pour regrouper les activités de pédiatrie et de maternité et la reconstruction du SAMU Zonal, afin de répondre à l'impératif de modernisation d'un patrimoine immobilier vieillissant et non conforme aux standards actuels.

Ce projet, qui représente un coût global de près de 440 M€, se décline autour de 2 axes majeurs :

- La modernisation des sites de la Timone et Nord avec un triple objectif de sécurisation du bâti conservé, de rationalisation et d'amélioration des organisations ainsi que d'optimisation patrimoniale (notamment construction d'un bâtiment dédié au SAMU SMUR sur la Timone et restructuration et extension de la réanimation sur le site Nord) ;
- La construction d'un bâtiment femmes-enfants (BFE) sur le site de la Timone regroupant la maternité du site de la Conception et la pédiatrie située dans l'IGH de La Timone.

L'État s'engage à investir 169 M€ ainsi qu'un complément de 50 M€ dédiés spécifiquement aux besoins du projet femmes–enfants, et un complément de 20 M€ dédiés spécifiquement à la restructuration de l'hôpital Nord, en tenant compte notamment des enseignements de la crise COVID.

Les collectivités territoriales s'engagent à accompagner financièrement le projet à hauteur de 130 M€ selon la répartition suivante :

- Ville de Marseille : 25 M€,
- Métropole Aix Marseille Provence : 17 M€,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : 57 M€,
- Région Sud PACA : 31 M€.

Le financement de l'État est affecté à l'ensemble du projet. Les financements de la Ville, du Conseil département et de la Métropole seront répartis entre Nord, Timone et bâtiment femmes-enfants. Le financement du Conseil régional est priorisé sur le SAMU zonal.

3. La création d'une maison des femmes

L'État s'engage à ouvrir et assurer les dépenses de fonctionnement d'une Maison des Femmes Marseille-Provence.

Les collectivités territoriales s'engagent pour assurer le financement des travaux auprès de l'AP-HM.

Elle proposera progressivement quatre parcours de soins présentés dans le projet médical :

- Prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, sexuelles et sexistes,
- Planification et IVG médicamenteuses,
- Prise en charge des mutilations sexuelles,
- Accompagnement des femmes enceintes vulnérables.

Ce projet innovant vise à améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences par une équipe hospitalière pluridisciplinaire et doit faciliter l'organisation de leur parcours médico-psychosocial, en permettant un travail en réseau de tous les acteurs investis dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette maison des femmes a également pour ambition d'être une structure ressources pour les professionnels de santé avec un rayonnement régional en développant une dimension universitaire d'enseignement, de recherche, de formation et d'animation dans le champ de la prise en charge des femmes victimes de violences.

4. Renforcer l'offre de santé dans les quartiers Nord

L'ambition de renforcer l'offre de santé dans les quartiers Nord de Marseille répond à un diagnostic de la situation sanitaire qui montre une surmortalité sur de nombreuses pathologies par rapport à la moyenne régionale.

Pour répondre aux besoins de santé du territoire et renforcer l'offre de santé, l'État s'engage dans plusieurs opérations :

1. Développer les structures d'exercice coordonné :

- Transformation de l'Espace santé AP-HM, 15ème arrondissement, en centre de santé. Ce centre de santé sera le pivot pour l'ouverture d'antennes, notamment à la Castellane, cité touchée par une forte désertification médicale,
- Ouverture d'une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) quartier Estaque Gare, 16ème arrondissement,
- Ouverture d'une MSP Mirabeau Consolat, 15ème arrondissement,
- Agrandissement de la MSP Peyssonnel, 3ème arrondissement.
- Des offres de télémédecine compléteront ces dispositifs.

2. Amplifier l'accueil des jeunes médecins en formation

L'accueil des internes de médecine générale dans les lieux d'exercice des quartiers nord est déjà opérationnel et en cours de redynamisation, avec un réseau de médecins Maîtres de stage Universitaire, particulièrement situé dans des structures d'exercice coordonné.

3. Augmenter l'offre de soins dentaires

L'État s'engage à :

- Inclure dans le projet de centre de santé porté par l'AP-HM la possibilité d'ouvrir des fauteuils dentaires, en lien avec la faculté d'odontologie, afin de faciliter l'accueil des internes.
- D'étudier la possibilité de renforcer de l'offre dentaire au sein du centre de santé Paul Parret, géré par Oxance,
- D'orienter les interventions de l'union française pour la santé bucco-dentaire vers écoles prioritaires par les coordinateurs ateliers santé ville et réseau d'éducation prioritaire (REP) sur la base de territoires qui apparaissent avec des taux très faibles d'accès à l'éducation bucco-dentaire et au dentiste sur la base de données fournies par la CPAM.

3.5 – La culture

A - Une feuille de route pour le cinéma

L'agglomération de Marseille occupe le centre d'un arc méditerranéen des studios et de la formation, qui se déploie de l'Occitanie à la Côte d'Azur. En plus de cette industrie qui s'y est déployée, elle a pour elle des décors naturels très prisés à l'international et un réel vivier de talents.

Les ambitions pour le cinéma marseillais couvrent plusieurs secteurs d'interventions :

1. Production – infrastructures pour les tournages

L'ensemble des producteurs de fictions et séries constate un manque d'infrastructures et de professionnels. La Métropole bénéficie d'une dynamique qu'il faut amplifier, en appuyant le développement des studios existants et en favorisant la création de nouveaux studios.

Afin d'améliorer les équipements existants et d'aménager de nouveaux espaces, des projets de modernisation ou d'extension de studios de tournage, de création d'une base logistique dédiée ou de création d'équipements techniques sont envisagés.

L'État et les collectivités s'engagent dans :

- La modernisation du pôle média de la Belle de Mai afin d'améliorer les équipements existants et d'aménager de nouveaux espaces,
- La création d'une base logistique pérenne pour les tournages,
- La création d'une fosse sous-marine et d'un bassin de tournage.

2. Formation des professionnels et plan d'éducation à l'image et au numérique

Les besoins liés au développement de la filière économique s'accompagnent d'un développement des besoins en personnel qualifié. C'est pourquoi il est proposé de renforcer les structures de formation afin de satisfaire la demande des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Ce volet comprend la création d'une nouvelle école en formation initiale et le développement de formations courtes.

L'État et la Métropole, en lien avec les autres collectivités territoriales s'engagent dans la création d'écoles et de formations dédiées aux métiers du cinéma, de l'image et du numérique.

4- DECLINAISON DU PLAN DE RELANCE SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE

Le plan de Relance a permis d'aider la Métropole dans la réalisation de certains de ses projets ainsi que ceux des acteurs économiques et sociaux de ce territoire.

France Relance est pour la Métropole une opportunité importante d'adaptation économique, dans la confirmation ou la mutation de ses secteurs pour un territoire résilient en termes de transition écologique, d'emplois durables et de qualité de vie. Sa mise en œuvre doit être rapide pour éviter la persistance des déséquilibres du cycle économique.

Dans les Bouches-du-Rhône, une approche globale du plan France Relance a été mise en place, dès octobre 2020, par les services de l'État afin d'accompagner les porteurs de projets et de valoriser toutes les actions pouvant être labellisées.

Le CMRTE vise à conforter le rayonnement économique du territoire, notamment au plan international et plus particulièrement en accompagnant la stratégie d'ouverture de l'agglomération marseillaise sur l'ensemble du bassin méditerranéen et l'Afrique, et à valoriser ses points forts. Ainsi, il convient d'encourager le territoire à progresser dans le classement mondial des hubs de câbles sous-marins de télécommunications et de data centers (7ème rang mondial) et à renforcer les effets en termes d'emploi de

ces installations d'infrastructure numérique majeure. Le CMRTE se traduit également au travers de l'adoption le 20 janvier 2022 par le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée (EPAEM) du projet d'avenant au protocole conclu en 2019 sur la partie nord de l'opération, portant un engagement financier supplémentaire de 151 M€ de fonds publics, en vue de réaliser environ 677 M€ d'investissement, 12 000 nouveaux logements et 330 000 m² d'activités économiques.

4.1 – Le plan France Relance au service des collectivités et du territoire métropolitain

Soutien à l'investissement local

Pour préparer les transitions structurelles et dans le respect des orientations du plan France Relance, l'État s'est engagé envers la Métropole et ses communes à travers une augmentation très significative de ses dotations de soutien à l'investissement local. En 2021, ce sont ainsi plus de 14,74 M€ de DSIL, 16,59 M€ de DSIL « relance » qui ont été attribués au territoire métropolitain, dont 6,8 M€ et 4 M€ pour les projets portés par la Métropole.

Rénovation énergétique

La rénovation énergétique des bâtiments constitue l'effet majeur du plan de relance pour la transition écologique et le soutien au secteur du bâtiment, principalement via la commande publique. Pour la rénovation thermique des bâtiments de l'État (budget de 280 M€), 172 opérations sont recensées sur le territoire métropolitain pour un montant de 142,5 M€.

Le plan de relance prévoit la mise à disposition de crédits pour accompagner la restructuration lourde et la rénovation énergétique des logements sociaux. 237 logements sociaux ont été identifiés pour un montant de 2,6 M€.

Enfin, le dispositif Ma Prime Rénov' a permis d'accompagner 6803 projets correspondant à 16,8 M€ de prime versée.

Recyclage des friches

18,8 M€ ont été attribués au titre des appels à projets fonds friches. Cela permet par exemple d'accompagner cinq opérations situées sur le périmètre d'Euroméditerranée et la réhabilitation de la friche Legré Mante.

Infrastructure et transports

S'agissant des infrastructures de transports, 30,5 M€ sont engagés pour le verdissement du grand port maritime de Marseille. 800 K€ sont prévus et engagés sur les petites lignes pour les Études de l'Etoile de Veynes et Côte Bleue. 18,48 M€ sont programmés sur le fret correspondant aux projets dont le plan de financement est validé par les co-financeurs (9,4 M€ pour la rénovation de la gare de triage de Miramas ; 6,104 M€ pour le Terminal Ouest Provence du pôle de Clésud (Miramas) ; 2,98 M€ pour l'amélioration du raccordement ferroviaire du pôle de Clésud (Miramas).

Gestion de l'eau

4,6 M€ ont été attribués, concernant trois projets portés par la Métropole, sur la sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

Patrimoine et culture

Les projets du territoire de la Métropole ont été soutenus sur le volet investissement (monuments historiques, soutien aux archives, soutien aux lieux de la création et modernisation des bibliothèques) et sur volet fonctionnement (soutien au spectacle vivant touché par la crise sanitaire).

Au total, les projets métropolitains ont reçu un accompagnement financier de 8,3 M€.

Numérique

La Métropole a candidaté à 4 appels à projets (AAP) lancés par la direction interministérielle du numérique (DINUM) et l'ANSSI et retenue à 3 d'entre eux pour un montant de 327 500 € (2 AAP DINUM pour un montant de 227 500 €, 1 AAP ANSSI pour 100 000€). La candidature au 4ème appel à projets est en cours d'instruction pour un montant de 800 000 €.

37 communes de la métropole ont bénéficié du fonds pour l'innovation et la transformation numérique, pour un montant global de subvention de l'ordre de 300 K€.

Dans le cadre du dispositif des conseillers numériques, le territoire de la métropole s'est vu attribuer 80 postes.

22 Espaces France service sont subventionnés par l'État à hauteur de 30 000 € chacune sur le territoire de la métropole en QPV et en zone rurale pour faciliter les démarches numériques des usagers avec l'administration et des organismes sociaux.

4.2 – Le plan France Relance au bénéfice des acteurs économiques du territoire métropolitain

Baisse de la fiscalité de production

L'effet majeur du volet compétitivité est la baisse des impôts de production (taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, plafonnement valeur ajoutée, cotisation foncière des entreprises) à hauteur de 308 M€ en 2021 pour le département.

Fonds de solidarité

Dans le département des Bouches-du-Rhône, au 30 décembre 2021, les paiements intervenus concernent 73 382 entreprises pour 1,33 Md€.

Activité partielle

En cumul du 1er mars 2020 au 30 septembre 2021, 1 589 325 salariés ont été placés en activité partielle du département pour un montant total de 1,14 Md€.

Subventions de soutien à la souveraineté industrielle et technologique

Les fonds France relance ont permis d'accompagner 174 entreprises métropolitaines pour 85 M€.

De plus, huit sites ont été labellisés site industriels clés en main. Il s'agit du parc des Aiguilles (Ensuès), du pôle aéronautique Istres Jean Sarrail (Istres), du Pôle Yvon Morandat (Gardanne), de SUDFAB (Rousset), du technoparc des Florides (Marignane), du technopôle de l'Arbois (Aix-en-Provence), du GPMM (13) et d'Arkema St Auban.

Décarbonation de l'industrie, économie circulaire et transition énergétique des entreprises

Au total, 76 lauréats ont été sélectionnés au niveau métropolitain pour 22,5 M€.

5 - METHODE DE TRAVAIL

5.1 – Le projet de territoire

L'État encourage les territoires à une approche ascendante pour faire valoir leurs priorités stratégiques et leurs projets clefs, et c'est pourquoi la Métropole Aix-Marseille-Provence propose de mettre en œuvre le CMRTE dans une démarche inédite avec un ensemble de partenaires financiers : l'enjeu est de simplifier les multiples dispositifs aujourd'hui à l'œuvre, de garantir la convergence des cofinancements vers les priorités métropolitaines, et de donner une réelle lisibilité des orientations et des listes de projets (Cf dispositifs cités au point 2.2).

La Métropole a déjà élaboré la plupart de ses documents d'orientations stratégiques pour son projet de territoire, ou finalise leur élaboration, dans un cadre toujours largement concerté. Il ne s'agit donc pas de lancer une nouvelle démarche de projet de territoire, mais de traduire les orientations déjà actées en projets opérationnels et financés.

Ces orientations sont constitutives de la stratégie territoriale qui contribuera, en tout premier lieu, à la réussite du Plan France Relance dans son ensemble, en impliquant tous les acteurs du territoire, et accompagnera, sur la durée du mandat, la concrétisation des projets autour d'une triple ambition de transition écologique, de cohésion sociale et de compétitivité en abordant de manière transversale l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie et emploi, habitat, commerce, agriculture, etc.).

Le Conseil de développement de la Métropole sera invité à partager ses réflexions et propositions pour enrichir les projets soumis aux partenaires financiers et pour aider à leur priorisation et permettre l'implication des citoyens et des acteurs socio-économiques métropolitains.

Le CMRTE est accompagné d'une annexe financière annuelle qui précise les contributions de l'État et des différents partenaires dans la mise en œuvre de ces actions.

5.2 – Un pilotage et une gouvernance partagée

Un comité de pilotage du Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera créé. Il réunira à la fois les signataires et les partenaires du Contrat (acteurs socio-économiques, société civile, citoyens) et se chargera de le faire vivre en suivant son évolution et son exécution.

Il sera co-présidé par le préfet des Bouches-du-Rhône ou son représentant et par la présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant.

Une équipe projet locale, composée à parité entre le représentant de l'État dans le département, l'EPCI signataire et les opérateurs partenaires sera en charge du pilotage stratégique et opérationnel du contrat. Cette équipe sera également chargée de communiquer régulièrement sur l'avancée des actions engagées.

Elle sera pilotée :

- côté État : par le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Marseille ;
- côté Métropole : par le directeur général des services ou l'un de ses adjoints spécialement délégué à cet effet.

5.3 – Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs actions de communication respectives autour des ambitions et de la mise en œuvre de ce nouveau cadre contractuel. Ils permettront ainsi à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements de France Relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo *France Relance* avec la charte graphique définie par le Service d'information du Gouvernement.

Fait à Marseille, le

Le préfet,

La présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence,

Christophe MIRMAND

Martine VASSAL

ANNEXE 1

Maquette financière CMRTE – Métropole Aix-Marseille-Provence

| Libellé opérations | Total investissements HT | Participation Etat | Participation AMP |
|---|--------------------------|--------------------|-------------------|
| Plan Marseille en grand | | | |
| Plan mobilités – projets AMP prioritaires- subventions | 3 400 000 000 € | 256 000 000 € | 1 244 000 000 € |
| Plan mobilités – projets AMP prioritaires- avances remboursables | | 744 000 000 € | |
| Rénovation urbaine | 600 000 000 € | | 400 000 000 € |
| Dispositifs emploi des jeunes | | 14 700 000 € | |
| Séjour de la santé | | 540 000 000 € | |
| Plan d'investissement pour l'APHM | | 239 000 000 € | 17 000 000 € |
| Investissements du quotidien/ établissements de santé et médico-sociaux | | 28 000 000 € | |
| Territorialisation du plan de relance | | | |
| Projets d'investissement AMP - DSIL 2021 | 26 405 000 € | 6 818 000 € | 19 587 000 € |
| Projets de rénovation thermique AMP - DSIL RT 2021 | 6 541 000 € | 4 005 000 € | 2 536 000 € |
| Rénovation de l'Immobilier public Etat | | 142 500 000 € | |
| Rénovation des logements sociaux et dispositif Ma Prime Rénov' | | 19 400 000 € | |
| Recyclage des friches | | 18 800 000 € | |
| Projets infrastructures et transports | 49 780 000 € | | 22 722 000 € |
| Projets de gestion de l'eau AMP | 13 657 000 € | 4 600 000 € | 9 057 000 € |
| Projets culture (patrimoine/spectacle vivant) | | 8 300 000 € | |
| Soutien aux entreprises | | 85 000 000 € | |
| <i>Les chiffres relatifs aux engagements de l'État sont une synthèse des engagements de l'État inscrits dans le CMRTE</i> | | | |

ANNEXE 2 – DSIL CLASSIQUE 2021

| Intitulé de l'opération | Maitre d'Ouvrage | Coût total de l'opération | DSIL |
|--|---------------------------|---------------------------|----------------------|
| Construction du GS Marceau | Marseille | 13 937 000,00 | 2 105 512,93 |
| Création d'une maison France services Allauch – Plan-de-Cuques | Allauch | 40 000,00 | 32 000,00 |
| Pôle d'accueil hygiène santé Foch | Marseille | 860 000,00 | 688 000,00 |
| Création de l'école élémentaire des abeilles | Marseille | 5 791 667,00 | 1 378 995,67 |
| JO 2024 Marina olympique (stade nautique du roucas blanc) | Marseille | 25 000 000,00 | 2 000 000,00 |
| Construction de salles de classe sur le site du centre aéré au quartier Pierre Vincent | Châteauneuf-les-martigues | 1 180 000,00 | 118 000,00 |
| Maison de santé pluriprofessionnels MIRAMASUD | Miramas | 1 087 500,00 | 390 086,25 |
| Mise aux normes d'accessibilité au GS Jean Moulin | Marignane | 342 870,00 | 120 004,50 |
| Développement du numérique et des services associés | Rognac | 247 943,73 | 72 002,85 |
| Acquisition d'un immeuble 46 rue des halles | Tarascon | 178 000,00 | 35 600,00 |
| Extension de la station d'épuration de Saint-Etienne-du-grès – phase 1 | CCVBA | 67 500,00 | 47 250,00 |
| Réfection complète du pont de Beynes à Mas-thibert | Arles | 800 000,00 | 350 000,00 |
| Travaux dans les bâtiments scolaires | Arles | 516 667,00 | 161 303,43 |
| Rénovation l'espace Van Gogh – antenne universitaire | Arles | 600 000,00 | 60 000,00 |
| Rénovation et extension d'un GS – phase 2 la maternelle | Saint-etienne-du-grès | 500 000,00 | 33 100,00 |
| Création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Martin-de-Crau – REABONDEMENT | ACCM | 900 000,00 | 127 530,00 |
| Mise en conformité des déchèteries sur le territoire d'ACCM | ACCM | 700 000,00 | 374 010,00 |
| Acquisition de 3 mini-bennes à ordures ménagères électriques | ACCM | 206 394,78 | 40 123,00 |
| Sécurisation du marché hebdomadaire | Saint-Martin-de-Crau | 100 000,00 | 20 000,00 |
| Création d'une structure de maison de santé pluriprofessionnelle en coeur de village | Paradou | 319 368,00 | 99 994,12 |
| Aménagement de pistes cyclables tranche 2021 du schéma directeur des déplacements doux | Châteaurenard | 192 520,00 | 38 504,00 |
| Extension et amélioration du groupe scolaire de la commune | Saint-Cannat | 1 600 000,00 | 480 000,00 |
| Mise en conformité des ERP | Le Puy Ste réparate | 20 000,00 | 14 000,00 |
| Réalisation d'un préau sportif avec équipements photovoltaïques intégrés en toiture | Sénas | 620 238,46 | 248 095,38 |
| Aménagement des abords de la maison de santé pluridisciplinaire | La Roque d'anthéron | 145 685,00 | 87 411,00 |
| Réfection de la façade du COSEC | Lambesc | 85 000,00 | 59 500,00 |
| Amélioration du système de ventilation de la laverie et remplacement du système de froid alimentaire de la cuisine centrale | Aix-en-Provence | 395 957,00 | 124 766,05 |
| Développement du photovoltaïque sur le patrimoine métropolitain | Métropole AMP | 1 000 000,00 | 800 000,00 |
| Remplacement des quais n°1 et 2 du port du Frioul | Métropole AMP | 1 850 000,00 | 1 480 000,00 |
| Mise en accessibilité PMR de la station Vieux-Port – subvention complémentaire | Métropole AMP | 5 489 547,02 | 1 163 783,96 |
| Travaux d'aménagements de la ligne "l'aixpress" à Aix | Métropole AMP | 2 060 000,00 | 412 000,00 |
| Lignes structurantes RTM (1ère phase de travaux des lignes 15/18/19) | Métropole AMP | 11 999 995,70 | 1 199 999,57 |
| Station gaz naturel GNV pour véhicules à Anjoly/Vitrolles (phase 1 avitaillement du dossier et phase 2 complément au dossier DSIL 2020 CT2_868_1 – REABONDEMENT) | Métropole AMP | 4 006 000,00 | 1 762 311,00 |
| TOTAL | | 82 839 853,69 | 16 123 883,71 |

ANNEXE 3 – DSIL RENOVATION THERMIQUE 2021

| Intitulé de l'opération | Maitre d'Ouvrage | Coût total de l'opération | DSIL |
|--|---------------------------|---------------------------|--------------|
| JO – Marina | Marseille | 633 333,00 | 569 999,70 |
| Rénovation des huisseries dans 7 écoles et 4 cantines | La Ciotat | 935 000,00 | 280 500,00 |
| Remplacement des systèmes de chauffage de bâtiments communaux | Aubagne | 375 003,00 | 37 500,30 |
| réhabilitation de logements communaux | Septèmes-les-vallons | 1 907 582,00 | 381 516,40 |
| Remplacement de 90 chaudières dans les écoles de Marseille | Marseille | 1 916 667,00 | 1 725 000,30 |
| Réfection des clos et couverts à la maison des familles Salvador Allende | Marseille | 333 333,00 | 299 999,70 |
| Mise en sécurité des planchers de la mairie Maison blanche | Marseille | 1 000 000,00 | 900 000,00 |
| Optimisation des systèmes de chauffage dans 8 écoles des 4e, 13e et 14e arr de Marseille | Marseille | 1 267 946,00 | 1 141 151,40 |
| Modernisation chauffage et VMC à l'immeuble 11 Canebière (OT) | Marseille | 350 000,00 | 280 000,00 |
| Mise en sécurité et modernisation du chauffage et de la climatisation de la bibliothèque de L'alcazar | Marseille | 2 150 000,00 | 1 935 000,00 |
| Rénovation de l'éclairage public au parc Longchamps | Marseille | 200 000,00 | 180 000,00 |
| Réhabilitation thermique et énergétique de la maison des services au public | Port-de-bouc | 400 620,00 | 201 992,60 |
| Réhabilitation thermique et énergétique du centre Elsa Triolet | Port-de-bouc | 660 110,00 | 267 014,49 |
| Réhabilitation thermique et énergétique de la salle Gagarine | Port-de-bouc | 246 620,00 | 98 993,26 |
| Réhabilitation énergétique d'un bâtiment communal dans le cadre d'une mutualisation de moyens et de services | Port-saint-Louis-du-rhône | 358 333,00 | 197 083,15 |
| Remplacement des chaufferies fuel au GS Lavera | Martigues | 100 000,00 | 40 000,00 |
| Aménagement de locaux pour la DEDD au parc de Figuerolles | Martigues | 489 886,00 | 148 974,33 |
| Relamping LED des bâtiments communaux | Rognac | 63 000,00 | 37 800,00 |
| Réhabilitation de la salle des fêtes Tristani | Miramas | 6 585 000,00 | 658 500,00 |
| Rénovation production collective ECS au stade Molleton | Saint-chamas | 102 797,00 | 82 237,60 |
| Optimisation du chauffage à l'école primaire Gabriel Péri | Saint-chamas | 5 741,00 | 4 592,80 |
| Rénovation du chauffage à la salle municipale | Saint-chamas | 39 941,00 | 31 952,80 |
| Rénovation de chauffage/éclairage à la salle Focus | Saint-chamas | 15 767,84 | 12 614,27 |
| Rénovation du chauffage à l'école primaire Joliot Curie | Saint-chamas | 48 799,00 | 39 039,20 |
| Rénovation du chauffage à l'école maternelle du Loir | Saint-chamas | 15 108,00 | 12 086,40 |
| Rénovation chauffage/éclairage à l'école de musique | Saint-chamas | 11 539,60 | 9 231,68 |
| Rénovation du groupe scolaire des pins | Vitrolles | 5 313 000,00 | 531 300,00 |
| Rénovation énergétique du groupe scolaire AUBRAC | Vitrolles | 680 000,00 | 204 000,00 |
| Rénovation énergétique du bâtiment Le Romarin | Vitrolles | 575 000,00 | 117 242,50 |
| Rénovation énergétique du CTM | Vitrolles | 660 000,00 | 117 242,50 |
| Réhabilitation du groupe scolaire en éclairage et isolation | Cabannes | 116 726,00 | 9 384,77 |
| Rénovation énergétique de l'office de tourisme intercommunal à St Rémy de Provence | CCVBA | 193 807,00 | 193 807,00 |

| Intitulé de l'opération | Maitre d'Ouvrage | Coût total de l'opération | DSIL |
|---|---------------------------|---------------------------|----------------------|
| Rénovation de l'hôtel de ville | Mas blanc des alpilles | 232 000,00 | 46 400,00 |
| Travaux de rénovation énergétique école Amédée Pichot | Arles | 641 667,00 | 256 666,80 |
| Isolation des toitures des écoles | Saint-Etienne-du-grès | 41 500,00 | 41 500,00 |
| Rénovation énergétique de l'école élémentaire et de la bibliothèque Hubert Nyssen | Paradou | 180 517,00 | 72 206,80 |
| Rénovation énergétique du GS Jules Ferry | Noves | 333 800,00 | 167 333,94 |
| Travaux d'économie d'énergie à l'EHPA "Benvenuto" | Rognonas | 480 480,00 | 204 204,00 |
| Rénovation énergétique du siège de TPA | TPA | 381 401,00 | 126 358,15 |
| Rénovation des installations d'éclairage public dans les zones d'activité | TPA | 152 000,00 | 121 600,00 |
| Relamping LED du parking souterrain Voltaire niveau -2 | Châteaurenard | 13 000,00 | 9 100,00 |
| Amélioration énergétique du phare de la Gacholle aux Saintes-Maries-de-la-mer | Conservatoire du littoral | 174 000,00 | 34 800,00 |
| Rénovation énergétique du Mas de la Bélugue | Conservatoire du littoral | 151 425,00 | 92 717,52 |
| Travaux d'isolation thermique par l'extérieur de 3 écoles | Salon-de-Provence | 523 335,00 | 418 668,00 |
| Rénovation énergétique de l'école maternelle La Salle | Bouc-bel-air | 133 295,21 | 93 306,65 |
| Rénovation de l'éclairage public | Eyguières | 1 044 470,00 | 647 153,61 |
| Rénovation de l'éclairage public | Ventabren | 511 344,30 | 204 537,72 |
| Création d'un centre aéré ALSH 3/11 ans – tranche 1 | Peyrolles | 782 972,00 | 1 853 154,15 |
| Réhabilitation et transformation de la bastide Vitalis | Fuveau | 1 293 847,00 | 229 916,61 |
| Sécurité des chaudières du groupe scolaire | Peyrolles | 214 408,33 | 42 860,22 |
| Rénovation énergétique du village de vacances de la Baume | La Roque d'anthéron | 139 170,00 | 97 419,00 |
| Rénovation énergétique de la salle de la maison maurin | Sénas | 156 732,00 | 102 236,28 |
| Installation d'une pompe à chaleur au service comptabilité de la mairie | Mimet | 20 980,00 | 16 784,00 |
| Isolation de la toiture du bâtiment Bounaude Scortica (CT1) | Métropole AMP | 90 000,00 | 72 000,00 |
| Passage à la LED du bâtiment Bounaude Scortica (CT1) | Métropole AMP | 70 000,00 | 56 000,00 |
| Isolation de la toiture du bâtiment Larousse (CT1) | Métropole AMP | 90 000,00 | 72 000,00 |
| Passage à la LED du bâtiment Quartz (CT2) | Métropole AMP | 20 000,00 | 16 000,00 |
| Rénovation de la toiture avec isolation de la piscine Caneton (CT2) | Métropole AMP | 50 000,00 | 40 000,00 |
| Réfection de la toiture avec isolation de la pépinière Cannel de Meyreuil (CT2) | Métropole AMP | 50 000,00 | 40 000,00 |
| Passage à la LED à la SPL Collecte (CT4) | Métropole AMP | 15 620,00 | 12 496,00 |
| Restructuration de la piscine plein ciel à Aix | Métropole AMP | 6 091 200,00 | 3 697 358,40 |
| TOTAL | | 41 829 823,28 | 19 630 535,00 |

ANNEXE 4 DETR 2021

| BENEFICIAIRE | N°EJ | INTITULE OPERATION | COUT TOTAL DU PROJET | MONTANT SUBVENTION |
|----------------------------|------------|--|----------------------|---------------------|
| Mimet | 2103345334 | Travaux de securité sur les voies communales | 112 000,00 | 89 600,00 |
| LANCON PROVENCE | 2103345335 | Extension du réfectoire de la cantine du groupe scolaire des Pinèdes | 151 521,00 | 43 622,89 |
| LA BARBEN | 2103345336 | Aménagement aire de repos forêt communale "Puits de Madame", | 14 722,00 | 10 305,40 |
| Jouques | 2103345337 | Travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public - 1ère tranche | 109 812,00 | 21 962,40 |
| La Fare les Oliviers | 2103345338 | Remplacement d'un système de vidéosurveillance et Remplacement de caméras | 13 948,00 | 4 881,80 |
| VENELLES | 2103345339 | Travaux de Réaménagement du chemin Du Collet Redon | 333 000,00 | 99 900,00 |
| Ventabren | 2103346000 | Requalification de la Rue Des Rougières suite à l'enfouissement des réseaux Télécom, | 517 126,30 | 206 850,52 |
| Puylobrier | 2103346001 | Amélioration des chemins communaux, montant de l'opération | 151 226,37 | 45 367,91 |
| Rognes | 2103346002 | remise en état et extension du système de vidéoprotection | 155 968,00 | 54 963,12 |
| EYGUIERES | 2103346003 | requalification de voiries communales | 246 486,58 | 172 540,60 |
| VERQUIERES | 2103346004 | Création d'une micro-crèche dans un bâtiment existant | 628 437,00 | 188 531,10 |
| Maussane les Alpilles | 2103346005 | Restauration et mise en valeur du petit Patrimoine bâti non-protégé avenue de la Vallée des Baux | 102 706,00 | 20 541,20 |
| SAINT ANDIOL | 2103346006 | Construction d'une halle couverte pour accueillir différentes manifestations | 350 000,00 | 70 000,00 |
| MOLLEGES | 2103346007 | Aménagement et voies douces avenue du comtat | 646 887,50 | 129 377,50 |
| MOURIES | 2103346008 | Extension du cimetière communal | 375 948,00 | 37 594,80 |
| SAINT PIERRE DE MEZOARGUES | 2103346009 | Rénovation d'un bâtiment scolaire | 65 000,00 | 45 500,00 |
| Eyragues | 2103346010 | Extension et rénovation de l'école élémentaire Gabriel Péri | 700 000,00 | 109 970,00 |
| Rognonas | 2103346011 | Aménagement du centre-ville phase2 | 386 200,00 | 148 455,28 |
| ENSUES LA REDONNE | 2103346012 | Création de préaux et de brises soleil pour l'école élémentaire | 347 250,00 | 121 016,62 |
| SAINT VICTORET | 2103346013 | Réhabilitation du groupe scolaire Honoré CARBONEL | 1 800 000,00 | 130 140,00 |
| Saint Mitre les Remparts | 2103346014 | Mise en accessibilité de divers bâtiments communaux aux Personnes à Mobilité Réduite | 62 000,00 | 18 600,00 |
| Saint Mitre les Remparts | 2103346015 | Equipement en solution numérique interactives des 16 classes élémentaires | 50 000,00 | 5 000,00 |
| Sausset Les Pins | 2103346019 | ACHAT DE MATERIELS POUR LA RESTAURATION | 27 350,00 | 13 675,00 |
| Sausset Les Pins | 2103346021 | Renovation Gymnase CALMAT | 22 992,00 | 11 496,00 |
| Auriol | 2103346016 | Travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville d'Auriol | 716 680,00 | 65 002,88 |
| Roquevaire | 2103346017 | Requalification du stade Léon David | 1 910 035,00 | 190 048,48 |
| Roquevaire | 2103346018 | Aménagement du local associatif univers du Cigalon | 400 000,00 | 40 000,00 |
| SEPTEMES LES VAL-LONS | 2103346022 | Mise en accessibilité des Rétablissement Recevant du Public(ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) communaux (année 4 de l'ADAP) | 243 500,00 | 54 105,70 |
| TOTAL | | | 10 640 795,75 | 2 149 049,20 |